



Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 059-215906637-20240411-DEL044_008_2024-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 044

008

2024

Date de la convocation et de l'affichage : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	26
Nombre de votants par procuration	2
Nombre de suffrages exprimés	28

Etaient présents : (26)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoint, BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués, COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, RICHARD Nicolas, PEEL John, THOMAS Loïc, Conseillers,

Ont donné procuration : (2)

DEGRAND Christophe, procuration à DEVOS Frédéric,
HUGOO Isabelle, procuration à PEEL John.

Absents/excusés : (1)

LEMOINE Isabelle.

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Le Maire,



CALCOEN David

ADOPTION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES POUR 2024.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024.

Selon le document annexé joint, il est proposé les inscriptions suivantes :

- Aux personnes de droit privé (associations) :
 - o **Article 6574 du budget** - pour 2024 et dont le montant total s'élève à 134 400€ selon le détail joint dont une réserve de 2 040,45 € en cas de décision d'attribution de subventions exceptionnelles au cours de l'année par le Conseil Municipal.

- Aux personnes de droit public :
 - o Régie de transport : 158 536,00 €
 - o EHPAD : 11.464,00€
 - o EPA – Agence d'ingénierie départementale du nord : 1.250,00€



Après avis favorable de la commission municipale thématique,

Les conseillers sont invités à délibérer sur les propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le 11-04-2024



Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>	<p>Le Maire,</p>  <p>CALCOEN David</p>
--	---

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le :

et publication ou notification le

<p>Le Maire,</p>  <p>CALCOEN David</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>
--	---